REGLEMENT INTERIEUR DE LA ROCK SCHOOL

Calendrier, horaires et lieux

La date de début des cours est fixée au lundi 16 septembre 2024.
La fin des cours est fixée au 21 juin 2025.

Les cours et ateliers ne sont pas dispensés pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés. Il n'y aura pas de cours ni d'ateliers :

- Du lundi 21 octobre au dimanche 03 novembre 2024 (vacances de Toussaint) ;
- Le lundi 11 novembre 2024 ;
- Du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025 (vacances de Noël) ;
- Du lundi 24 février au dimanche 09 mars 2025 (vacances d'hiver) ;
- Du lundi 21 avril au dimanche 04 mai 2025 (vacances de Pâques)
- Le jeudi 08 mai 2025 ;
- Le jeudi 29 mai 2025 ;
- Le lundi 09 juin 2025.

Les cours se déroulent à Tarnos, dans les locaux situés espace Nelson Mandela, 1 allée de la ferme, et à Bayonne, dans les locaux situés 04 rue Balichon :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 13h00 et 21h30 ;
- Le mercredi entre 9h00 et 21h00.

Fonctionnement des Cours et Ateliers

Le temps d'installation et de rangement du matériel est inclus dans la durée globale du cours ou de l'atelier.
Afin de permettre à chaque élève de pratiquer en groupe, la semaine précédant chaque vacances scolaires est dédiée à des regroupements collectifs qui se dérouleront à Bayonne (Espace Balichon).

Ces regroupements permettent notamment à chacun.e de découvrir d'autres instruments et de rencontrer et d'échanger avec les élèves des autres cours.

Des Ateliers de groupe (pratique instrumentale collective) seront proposés en complément des cours par LA LOCOMOTIVE, à l'issue des vacances de la Toussaint et ce jusqu'à la fin de l'année. Chaque atelier, d'une durée d'une heure et 30 minutes, est dispensé une fois tous les 15 jours.
Seuls les adhérents suivant des cours collectifs ou individuels peuvent participer à un atelier de groupe.
Les conditions de participation et de déroulement ainsi que les modalités d'inscriptions seront définies par les intervenants pédagogiques.

Absences

Tout élève manquant un cours ou un atelier ne pourra rattraper celui-ci. Aucun remboursement ne sera effectué par LA LOCOMOTIVE.
Dans le cas où un élève est absent à plus de 3 cours consécutifs sans justification, l'intervenant pédagogique se réserve le droit de ne plus accepter cet élève. Aucun remboursement ne sera effectué par LA LOCOMOTIVE.
Néanmoins, tout cours annulé du fait de l'intervenant pédagogique pourra être rattrapé selon les disponibilités de chacun, éventuellement et par exception en période de vacances scolaires ou sur un jour férié.

Durée et tarifs des Cours et des Ateliers

		Durée des cours	Tarif annuel / personne	Réduction famille (1)	Réduction spécifique (2)
ADHÉSION INDIVIDUELLE *Impérative pour bénéficier des cours de la RockSchool*			5 €		
COURS COLLECTIFS	Guitare, basse, batterie, claviers, chant, MAO (3)	50 minutes	390 €	30 €	30 €
	Chorale adulte	50 minutes	195 €	15 €	15 €
	Éveil musical *Enfants de la moyenne section de maternelle au CE1*	45 minutes			
COURS INDIVIDUELS (4)	Guitare, basse, batterie, claviers, chant, MAO (3)	50 minutes	1 170 €	30 €	30 €
		25 minutes	585 €	15 €	15 €
ATELIERS DE GROUPE		1 h 30 tous les 15 jours	65 €		

(1) *A partir du deuxième membre inscrit dans un même foyer fiscal sur présentation d'un justificatif.*
(2) *réduction applicable sur présentation d'un justificatif aux élèves bénéficiaires du RSA, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi inscrits.*
(3) *Enfants à partir du CE1*
(4) *Sur demande et selon les disponibilités des professeurs.*

Conditions Financières

Généralités

Le statut d'adhérent de l'Association représente un engagement strict pour la période qui s'étend du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.
Le statut d'élève de l'Association engage l'adhérent à suivre les cours sur l'ensemble de l'année qui débute à la date d'inscription et se termine le dernier jour de l'année scolaire en cours.
En vertu de cet engagement, l'adhérent, l'élève ou leur représentant.e ne saurait exiger un remboursement financier (y compris partiel) s'il décide de ne plus suivre les cours.
L'élève obligé, par une situation exceptionnelle (maladie, accident, déménagement…), à renoncer au suivi des cours pourra solliciter auprès du Bureau de l'Association un remboursement. Pour accéder à cette demande, un avis favorable du Bureau de l'association sera nécessaire. L'avis du Bureau sera émis après l'analyse de la description circonstanciée transmise par le demandeur.
Il est à noter qu'aucun remplacement d'enseignant en cours d'année, ni qu'aucune modification pédagogique de la part d'un enseignant, ne saurait constituer un motif légitime de non-paiement des cotisation dues.

Modalités de Paiement

Plusieurs possibilités de paiement sont proposées lors de l'inscription :

- En espèce pour le montant total ;
- Par Carte Bancaire pour le montant total ;
- Par Carte Bancaire lors de l'inscription via la page internet dédiée sur ASSOCONECT, en une ou plusieurs fois ;
- Par chèque, en une ou plusieurs fois sans frais (avec une remise de l'ensemble des chèques en début d'année modalités à définir avec l'administration) ;
- Par virement bancaire, en une ou plusieurs fois sans frais (modalités à définir avec l'administration sur présentation d'un justificatif de virement mensuel permanent).

Lors de votre inscription, l'équipe se tient à votre disposition pour valider avec vous les modalités de paiement.

Continuité pluriannuelle et globale des cours

En fonction des disponibilités de l'équipe pédagogique, l'Association ne peut assurer que la continuité quantitative des cours ne sera pas perturbée d'une année sur l'autre. Elle ne peut donc pas assurer non plus que chaque élève pourra retrouver une place disponible dans le même cours l'année scolaire suivante.

Responsabilité juridique

L'Association LA LOCOMOTIVE est assurée en responsabilité civile auprès de la MAIF. Elle couvre les élèves adhérents dans les locaux de l'Association uniquement pendant les horaires des cours. Les parents d'élèves sont donc priés de déposer les enfants à l'heure exacte du cours et de venir récupérer ces derniers à l'issue de ce cours. L'Association décline toute responsabilité en dehors de la durée du cours. Des sanctions pourront être prises si un parent d'élève ne respecte pas ce règlement, allant de l'exclusion provisoire de l'élève jusqu'à son exclusion définitive.